



## MAK3

### Mortier adhésif à base de plâtre

#### Description du produit

MAK3 est un mortier adhésif à base de plâtre conforme à la norme NF EN 14496.

#### Documents de référence

- Norme NF EN 14496
- DOP: 4091\_MAK3\_2017-04-24
- FDS\_KNAUF-MAK3\_2019-07-24

#### Domaine d'utilisation

MAK3 est destiné à une application en intérieur exclusivement pour :

- Collage de complexe de doublage
- Rebouchages ponctuels

Les supports admis sont :

- Tous types de plaques de plâtre à faces cartonnées avec ou sans isolant
- Béton
- Enduit ciment
- Parpaings
- Briques

#### Précaution d'emploi

En cas de contact prolongé avec la peau peut devenir irritant.  
Port de gants conseillé.

#### Stockage

9 mois dans l'emballage d'origine conservé à l'abri de l'humidité.

#### Mise en œuvre

Déverser le sac de 25kg de Mak 3 dans 13 à 14l d'eau, puis mélanger pour obtenir un mélange homogène de consistance pâteuse. Laisser reposer 5 minutes puis appliquer sur le doublage.

Sur Polyplac : appliquer par plots de Ø10 cm et d'ép.15mm mini, avec un espacement de 30cm environ, conformément au DTU 25.42 § 6.3.1.a.

Sur doublage laine : imprégner l'isolant avec une 1ère passe de Mak 3 appliquée en bandes puis disposer les plots de Ø10 cm et d'ép.15mm mini, avec un espacement de 30cm environ, conformément au DTU 25.42 §6.3.1.b.

Caler les doublages à partir du plancher et les appliquer contre le mur support en les appuyant avec le plat d'une règle.

## Caractéristiques techniques

Propriétés	Valeurs	
Gâchage	13 à 14l d'eau	pour 25kg de MAK3
Temps d'emploi	1h30	
Temps de prise	2h	selon mode de malaxage et propreté de l'auge
Température d'application	+ 5°C < T <+ 30°C	
Consommation	1 sac	pour 8 à 12m <sup>2</sup> de doublage
	2 à 2,5 kg	pour 1m <sup>2</sup> de doublage
Code article	2405293	

### KNAUF

Zone d'Activités – Rue Principale  
68600 WOLFGANTZEN

[www.knauf.fr](http://www.knauf.fr)

SUPPORT TECHNIQUE

Tél : 0 809 404068

[support.technique@knauf.fr](mailto:support.technique@knauf.fr)

*La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.*